

14 avril 2021

Journée des partenaires de la formation professionnelle du 23 mars 2021

Optimisation des processus et des mécanismes d'incitation dans la formation professionnelle

Synthèse des résultats

La journée des partenaires de la formation professionnelle 2021 était consacrée au projet « Optimisation des processus et des mécanismes d'incitation dans la formation professionnelle » et de ce fait aux trois thèmes suivants : « problèmes d'efficacité ou mauvaises affectations dans le développement des professions », « financement des cours interentreprises » et « financement des procédures de qualification ». Elle avait pour objectif de développer une compréhension commune des défis à relever dans ces thèmes, de chercher des solutions envisageables et d'en discuter.

Ce document résume les résultats des discussions menées dans les groupes de travail ainsi que des trois ateliers. Il sert de base pour la suite du projet « Optimisation des processus et des mécanismes d'incitation dans la formation professionnelle ».

1 Problèmes d'efficacité ou mauvaises affectations dans le développement des professions

Le défi « **différences de perception des rôles au sein des commissions DP&Q** » a été validé tel quel. Il ressort des discussions que la représentation des cantons au sein des commissions DP&Q dépend trop fortement des personnes. En outre, il est parfois difficile pour les Ortra de présenter une position consolidée, car les Ortra cantonales et nationales peuvent avoir des avis divergents. Le travail dans une commission DP&Q est exigeant, mais peut également sembler frustrant et peu attrayant en tant qu'activité de milice en raison de l'absence de pouvoir décisionnel direct.

La « **zone de tension entre coûts et innovation en matière de développement des professions** » a été identifiée comme le deuxième défi à relever. Du côté des Ortra, les

exigences de qualité élevées en matière de développement des professions ont entraîné une importante demande en ressources ; les cantons, quant à eux, ont été confrontés aux coûts liés à la mise en œuvre des innovations. La situation est d'autant plus compliquée si l'on considère les besoins différents non seulement entre les professions, mais également entre les Ortra et les cantons. Des discussions ont été menées au sujet de la révision des professions afin de trouver un équilibre entre la flexibilisation (par rapport au calendrier et au volume) et l'uniformisation des réglementations.

Enfin, l'attention prêtée aux différences linguistiques et culturelles devrait être renforcée et constitue un autre défi à relever.

Après avoir discuté des différents défis, les groupes de travail ont proposé les solutions suivantes :

Défis	Solutions
Différences de perception des rôles au sein des commissions DP&Q	<ul style="list-style-type: none"> – Renforcer le dialogue, en particulier au début du processus de révision, par exemple par le biais d'une séance de lancement à l'échelle nationale avec tous les partenaires, d'une rencontre entre les présidences des commissions DP&Q et la Confédération et les cantons, de la mise en place de groupes de travail ou d'accompagnement ou de la création d'un organe de pilotage réunissant les partenaires. – Améliorer la participation des entreprises (par les Ortra) et des écoles professionnelles (par les cantons). – Renforcer de manière générale les contacts entre les représentants des commissions DP&Q et leurs institutions déléguées, et en particulier avec les délégués des cantons grâce à une meilleure préparation et information (cahier des charges, séminaire de préparation, échange avec d'autres délégués des cantons) ainsi qu'à davantage de ressources (temps de préparation, rémunération). – Renforcer le professionnalisme en réduisant le nombre de délégués des cantons. – Renforcer l'attractivité du travail dans les commissions DP&Q en élargissant les pouvoirs de ses membres (par ex. possibilité de prise de position directe dans une procédure d'audition).
Zone de tension entre coûts et innovation en matière de développement des professions	<ul style="list-style-type: none"> – Flexibiliser le processus de révision (par ex. en abandonnant l'examen quinquennal obligatoire et en autorisant de plus petites révisions) et simplifier les révisions (par ex. en mettant en place une banque de données avec des modules pour les révisions). – Réduire les charges des Ortra lors du processus de développement des professions en simplifiant et en développant le financement des projets (au lieu d'avoir des forfaits) et en repensant la conception et la nécessité de l'accompagnement pédagogique (par ex. prise en charge des coûts par la Confédération ou conseil par l'IFFP). – Anticiper les dépenses par des calculs des coûts obligatoires pour la mise en œuvre des innovations suivi d'un monitoring avec des analyses coûts-bénéfices. – Examiner de nouvelles possibilités de financement pour le développement des professions et leur mise en œuvre.

Tableau 1 : solutions pour les défis du thème « problèmes d'efficacité ou mauvaises affectations dans le développement des professions ».

2 Financement des cours interentreprises

Les quatre défis identifiés dans le thème du financement des cours interentreprises sont pertinents pour tous les partenaires de la formation professionnelle. Le défi principal est le « **manque de transparence quant au financement des CIE** ». D'une part, les groupes de travail ont souligné le manque de transparence dans le relevé des coûts totaux et les

charges élevées qui y sont liées. Les coûts moyens calculés dans les forfaits CIE ne seraient donc pas conformes aux exigences du système, étant donné qu'il y a des différences entre régions, notamment pour ce qui est des frais de locations et de salaires. D'autre part, les cantons et les entreprises relèvent un manque de transparence et des différences dans la pratique au niveau des factures des centres de CIE qu'ils doivent régler. Ces différences seraient dues à l'absence de directives nationales sur ce qui peut être facturé. Le manque de transparence cause parfois un déficit de confiance au sein du partenariat de la formation professionnelle.

D'après les partenaires, le défi « **complexité due aux différences cantonales dans la mise en œuvre des CIE** » est également capital. Deux aspects problématiques ont été soulevés en plus de ceux mentionnés dans le briefing : la surveillance des CIE et le manque de clarté quant à la répartition des compétences entre les cantons et les Ortra, ce qui se reflète notamment dans la mise en œuvre des CIE.

Le défi « conséquences financières pour les cantons » doit être précisé : il s'agirait ici avant tout des conséquences financières pour les entreprises, qui supportent 80 % des coûts en matière de CIE. C'est pourquoi il sera désormais question de « **conséquences financières pour les entreprises et pour les cantons** ». Ce défi prend racine dans la tendance à l'augmentation du nombre de jours de CIE en raison des exigences toujours plus élevées des entreprises.

Les groupes de travail s'accordent majoritairement quant à l'importance de la « **prise en charge des coûts des CIE en dehors d'une filière de formation réglementée (art. 32 OFPr)** » et à la nécessité de clarifier à l'avenir la prise en charge des coûts. Toutefois, ce sujet n'est pas prioritaire par rapport à d'autres défis, étant donné le petit nombre de personnes concernées et les faibles coûts engendrés.

Les groupes de travail ont identifié plusieurs solutions envisageables pour les différents défis discutés. Une question fondamentale a également fait l'objet de débats : est-ce une question uniquement de petites retouches ou faut-il réviser le système dans son ensemble ? Les solutions suivantes ont été envisagées :

Défis	Solutions
Manque de transparence au niveau du financement des CIE	<ul style="list-style-type: none"> – Examiner le règlement de la CSFP sur le subventionnement des CIE, y compris la structure, le relevé et le décompte des coûts. – Mettre en place un système de décompte uniforme et numérique pour tous les cantons. – Développer une plateforme d'informations pour les entreprises centrale et commune à toute la Suisse. – Améliorer la transparence quant aux fonds en faveur de la formation professionnelle des Ortra et des cantons. – Uniformiser les forfaits à l'intention des Ortra, en fonction des contrats d'apprentissage. – Verser les indemnités sur la base des prestations d'apprentissage et non pas du nombre de jours de CIE. – Libéraliser (partiellement) les CIE avec libre choix du prestataire de CIE. – Introduire un financement à la personne pour les CIE. – Créer un fonds forfaitaire fédéral pour les Ortra sous la forme d'un dédommagement général par le biais de contrats de prestations.

	<ul style="list-style-type: none"> – Créer un fonds national en faveur de la formation professionnelle ou des fonds cantonaux dans tous les cantons.
Complexité due aux différences cantonales dans la mise en œuvre des CIE	<ul style="list-style-type: none"> – Clarifier la responsabilité des commissions DP&Q et mettre à profit les possibilités qui s'offrent actuellement aux commissions DP&Q. – Conclure un accord sur une procédure générique afin de garantir un échange entre les cantons et les Ortra concernés en cas de problème.
Conséquences financières pour les entreprises et pour les cantons	<ul style="list-style-type: none"> – Revenir aux compétences opérationnelles essentielles, orientées vers l'avenir pour stopper la tendance à rajouter des jours de CIE. – Examiner la répartition des contenus de la formation entre les trois lieux de formation. – Garantir une plus grande flexibilité dans la révision des orfos. – Renforcer les réseaux d'entreprises formatrices en augmentant la spécialisation des entreprises.
Prise en charge des coûts des CIE en dehors d'une filière de formation réglementée	<ul style="list-style-type: none"> – Appliquer une pratique uniformisée pour tous les apprentis. – Assurer la prise en charge des coûts par un fonds national en faveur de la formation professionnelle. – Instaurer un financement à la personne pour les CIE pour les adultes, pris en charge par la Confédération ou les cantons.

Tableau 2 : solutions pour les défis du thème « Financement des cours interentreprises »

En outre, les groupes de travail ont également cherché à savoir dans quelle mesure les possibilités de numérisation pourraient être utilisées dans un but d'optimisation du système et s'il était possible d'étudier d'autres solutions, par ex. tester de nouvelles méthodes de calcul avec des professions et des cantons pilotes.

3 Financement des procédures de qualification

Le défi « **zone de tension entre les besoins des branches et ceux des cantons dans la conception des procédures de qualification (PQual)** » est reconnu par les partenaires de la formation professionnelle, qui y ont principalement été confrontés lors de la révision de prescriptions sur la formation. Cette dernière met en lumière la corrélation entre la qualité des PQual d'une part et les ressources financières et le temps nécessaires pour l'assurer d'autre part. Alors que les Ortra et les cantons s'accordent à dire que la conception d'une PQual valable doit être régulièrement remise en question de façon critique, les Ortra ont mis en garde contre le risque de simplifier précipitamment les PQual sur la base des expériences faites pendant la pandémie. Par ailleurs, les Ortra ont également rappelé que les PQual ne peuvent pas être adaptées entre deux révisions et de ce fait, qu'il est difficile de les maintenir à jour par rapport aux exigences.

En ce qui concerne le défi « **complexité due aux différences cantonales dans la mise en œuvre des CIE** », deux points ont été principalement mis en avant : les différences de pratiques entre cantons (par ex. concernant l'évaluation) et l'indemnisation trop basse des chefs experts et des experts aux examens, qui varie selon les cantons. De plus, le système de milice des chefs experts et des experts aux examens atteint ses limites, car dans certaines professions de petite envergure, les experts aux examens sont engagés dans plusieurs cantons et de ce fait, les ressources et le temps qu'ils consacrent aux examens sont plus importants. De plus, pour assurer la bonne qualité des PQual, il semble très important

que l'évaluation soit menée par des experts externes et non par des personnes actives dans l'entreprise formatrice. L'uniformisation par l'IFFP de la formation des chefs experts et des experts aux examens a été appréciée. Des différences cantonales dans la mise en œuvre ont aussi été constatées sur des points d'organisation (par ex. les contenus et les dates d'examens) et concernant l'outil informatique expert admin.

Le défi « **conséquences financières pour les cantons** » pose avant tout problème aux cantons, étant donné que ces derniers financent les PQual mais qu'ils estiment n'avoir pas suffisamment de moyens de se faire entendre au sujet de leur conception. Selon les Ortra, les coûts ont globalement augmenté du fait de la complexité croissante des PQual. Les Ortra admettent que ce défi existe mais ne sont pas unanimes : le droit de regard des cantons serait assuré par leur représentation dans les commissions DP&Q. En outre, les différences de pratiques des cantons au niveau des Ortra ont aussi entraîné une hausse des coûts.

Le défi « **manque de transparence au niveau des coûts des PQual** » n'a pas été considéré comme urgent. Les cantons et les Ortra confirment pour la plupart ce manque de transparence. Ils estiment qu'il est toutefois difficile d'examiner les coûts des PQual, car la comparaison entre les professions est difficilement possible. Les coûts peuvent seulement être mis en parallèle aux coûts des années précédentes dans une même profession. Ceci est principalement dû au fait que le matériel d'examen exigé diffère d'une profession initiale à l'autre tout comme son coût.

Le défi « **perception différente et manque de clarté au niveau des rôles des acteurs des PQual** » n'a pas été perçu comme un défi par tous les groupes de travail. Ils ont cependant tous reconnu que de nombreux acteurs différents au sein des Ortra, des cantons et du CSFO étaient amenés à travailler ensemble. Il est apparu qu'il n'était pas toujours clair qui étaient les interlocuteurs à l'échelle cantonale, qui avait quelle fonction et comment étaient organisés l'information et la communication. De plus, les chefs experts et les experts aux examens ne perçoivent pas toujours leur rôle de la même manière. Le travail de la CSFO a été salué. Néanmoins, la coordination entre certaines Ortra et la CSFO devrait encore être renforcée.

Les groupes de travail ont identifié diverses solutions envisageables.

Défis	Solutions
Zone de tension entre les besoins des branches et des cantons concernant la conception des PQual	<ul style="list-style-type: none"> – Maintenir ou renforcer la flexibilité dans les orfos pour la conception des PQual. – Sensibiliser les acteurs concernés à l'efficacité dans les PQual, sans réduction de la qualité.
Différences cantonales au niveau de la mise en œuvre des PQual	<ul style="list-style-type: none"> – Renforcer l'attrait des rôles de chefs experts et experts aux examens, pour les personnes concernées et pour les entreprises, par ex. en augmentant le montant de l'indemnisation que versent les Ortra cantonales aux chefs experts et aux experts aux examens, en définissant les congés des chefs experts et experts aux examens dans la convention collective de travail ou en réduisant la somme que les entreprises versent aux fonds en faveur de la formation professionnelle. – Uniformiser à l'échelle nationale l'indemnisation versée aux chefs experts et aux experts aux examens, ce qui rend toutefois plus difficile la prise en compte des différences régionales.

	<ul style="list-style-type: none"> – Renforcer la reconnaissance du travail des chefs experts et des experts aux examens. – Encourager la formation continue pour les chefs experts et les experts aux examens. – Réduire le temps de travail des chefs experts, par ex. en adaptant les PQual ou en centralisant l'organisation des examens. – Améliorer la communication entre les cantons et les Ortra concernant la mise en œuvre des PQual par le biais de concepts de communication. – Traiter ponctuellement les différences de pratiques dans la mise en œuvre, c'est-à-dire de façon spécifique à la branche ou au canton concerné. – Uniformiser le matériel pédagogique et les examens à l'échelle nationale.
Conséquences financières pour les entreprises et pour les cantons	<ul style="list-style-type: none"> – Renforcer les possibilités qu'ont les cantons pour se faire entendre (par ex. droit de veto), ce qui diminue parallèlement l'influence des Ortra.
Manque de transparence au niveau des coûts des PQual	<ul style="list-style-type: none"> – Contrôler les coûts au moyen d'un budget : les Ortra soumettent un budget aux cantons. Sur cette base, les cantons fixent un montant moyen des contributions qu'ils versent. L'Ortra soumet si nécessaire une demande pour des fonds supplémentaires, qui seront accordés pour des cas justifiés. – Fournir de façon conséquente aux cantons les comptes des PQual. – Déterminer les forfaits versés aux Ortra. – Mener des vérifications ponctuelles dans les professions ou les cantons présentant des coûts particulièrement élevés ou manquant de transparence. – Simplifier la collaboration entre les associations professionnelles au sein d'une même profession par le biais d'une convention au niveau de la CSFO.
Perception différente et manque de clarté au niveau des rôles des acteurs des PQual	<ul style="list-style-type: none"> – Mettre en place une plateforme centralisée fournissant des renseignements sur les interlocuteurs et les compétences de chacun (→ recoupement avec le programme « optima » de Formation professionnelle 2030). – Créer une plateforme d'échange pour les chefs experts.

Tableau 3 : solutions pour les défis du thème « Financement des procédures de qualification »

Prochaines étapes : Les résultats ont été discutés et consolidés au sein de la CTFP du 8 avril 2021; ceux-ci seront ensuite thématiques au sein des prochains forums de dialogue mis en place avec la nouvelle gouvernance sur la formation professionnelle, afin d'impliquer largement les acteurs concernés. De plus, pour la suite des travaux, la CTFP a décidé, de nommer trois groupes de travail comprenant des spécialistes pour chacun des trois thèmes prioritaires; ils examineront les résultats et prépareront une proposition à l'attention de la CTFP, en prenant en compte les échanges ayant eu lieu dans les forums de dialogue.